

No. de résolution
ou annotation



Province de Québec
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du Comité exécutif
Le 26 octobre 2011

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce **vingt-sixième jour du mois d'octobre deux mille onze**, à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de madame Georgette Bazinet, sont présents :

LES COMMISSAIRES

Claude Alarie
Christian Daigneault

Suzanne Poirier
Pierre Tremblay

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Nathalie Jolin
Nathalie Bellerose

ABSENCES MOTIVÉES

Yvon Lemire
Louise Rocheleau Laporte

SONT AUSSI PRÉSENTS

Hélène Corneau	Directrice générale
Chantal Morin	Directrice générale adjointe
Serge Hamel	Directeur général adjoint
Marie-Claude Paillé	Directrice du Service des ressources financières
Danielle Lemieux	Directrice des Services éducatifs au secteur jeunes et du transport scolaire
Luc Galvani	Directeur des Services éducatifs en formation professionnelle et continue
Richard Lampron	Directeur du Service de l'informatique et des ressources matérielles
Yvan Beauregard	Directeur du Service des ressources humaines
Manon Beaudry	Attachée à la direction générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Manon Beaudry, en remplacement de madame Ginette Masse, secrétaire générale, constate le quorum.

Madame Georgette Bazinet, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et aux cadres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

74-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que déposé.

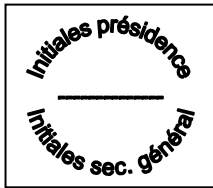
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2011

75-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR SUZANNE POIRIER, COMMISSAIRE, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2011 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

La présidente salue l'assistance et présente les membres de la direction générale et les cadres.

DEMANDES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

LA FENÊTRE CENTRE D'IMMERSION AUX ARTS

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de l'organisme La Fenêtre pour leur 12^e édition de la vente aux enchères d'œuvres d'art qui se tiendra le 4 décembre 2011;

CONSIDÉRANT que l'implication de cet organisme au Centre d'éducation des adultes Chemin-du-Roy et à l'école Marie-Leneuf;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire d'être présente et active dans le milieu socioéconomique, culturel et sportif;

CONSIDÉRANT le cadre de référence sur les critères applicables à l'utilisation du budget « contribution à divers organismes »;

76-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE

QU'une contribution financière de 400,00 \$ soit remise à La fenêtre comme soutien à la 12^e édition de leur vente aux enchères.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LA FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION INTERVAL

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de La Fondation du Centre de réadaptation InterVal par la participation à un cocktail bénéfice au profit de cette fondation, qui se tiendra le jeudi 3 novembre 2011;

CONSIDÉRANT le cadre de référence des demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'être représentée à cette activité;

77-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE

DE faire l'acquisition de deux (2) billets, à raison de 85,00 \$ par billet, pour la participation à cette soirée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SPORT HOMMAGE MAURICIE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la corporation Sport Hommage Mauricie pour leur 30^e édition du Gala Sport-hommage Desjardins qui se tiendra le 14 janvier 2012;

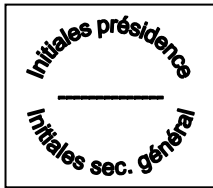
CONSIDÉRANT que plusieurs intervenants des milieux sportifs sont présents dans nos établissements scolaires;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire d'être présente et active dans le milieu socioéconomique, culturel et sportif;

CONSIDÉRANT le cadre de référence sur les critères applicables à l'utilisation de budget « contribution à divers organismes »;

78-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 26 octobre 2011

QU'UNE contribution financière de 250,00 \$ soit remise à Sport Hommage Mauricie comme soutien au 30^e Gala Sport-hommage Desjardins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PLACE AUX JEUNES DE LA MRC DE MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière au projet Place aux jeunes du Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Maskinongé, qui se déroulera en octobre et novembre 2011;

CONSIDÉRANT que le projet est offert aux jeunes adultes, âgés entre 18 et 35 ans, qui ont terminé leurs études ou sont en voie d'obtenir leur diplôme d'études professionnelles, collégiales ou universitaires;

CONSIDÉRANT que l'objectif du projet est de faire découvrir aux participants le potentiel de la MRC de Maskinongé et de leur fournir les outils nécessaires pour concrétiser le désir des jeunes à venir ou revenir s'établir pour réussir leur carrière;

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les critères applicables à l'utilisation du budget « contributions à divers organismes »;

79-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR SUZANNE POIRIER, COMMISSAIRE,

QU'un montant de 500,00 \$ soit versé au projet Place aux jeunes de la MRC de Maskinongé pour contribuer à la réalisation de cet évènement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CENTRE RESSOURCES NAISSANCE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Centre Ressources Naissance pour le Colloque régional pour le soutien aux familles des nouveaux arrivants qui aura lieu le vendredi 25 novembre 2011;

CONSIDÉRANT les objectifs de ce Colloque qui sont de permettre aux immigrants de s'exprimer afin de favoriser leur intégration et de permettre aux intervenants des divers organismes de présenter les services qu'ils offrent;

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les critères applicables à l'utilisation du budget « contributions à divers organismes »;

80-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE,

QU'un montant de 200,00 \$ soit versé au Centre Ressources Naissance pour le Colloque régional pour le soutien aux familles des nouveaux arrivants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL DE SOUTIEN – ABOLITIONS DE POSTES

CONSIDÉRANT le poste d'opérateur en imprimerie laissé vacant à l'école secondaire l'Escale;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 de la convention collective du personnel de soutien;

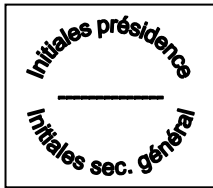
CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

81-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE,

QUE le poste d'opérateur en imprimerie (poste régulier à temps plein 35 heures/semaine) à l'école secondaire l'Escale soit aboli, et ce, rétroactivement au 6 septembre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



82-CE/11-10-26

CONSIDÉRANT le poste de technicien de travaux pratiques laissé vacant à l'école secondaire Académie les Estacades;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE,

QUE le poste de technicien de travaux pratiques (poste régulier à temps plein 35 heures/semaine de nature cyclique) à l'école secondaire Académie les Estacades soit aboli, et ce, rétroactivement au 3 octobre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT le poste d'agent de bureau classe principale laissé vacant au Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

83-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE,

QUE le poste d'agent de bureau classe principale (poste régulier à temps plein 35 heures/semaine) au Service des ressources financières soit aboli, et ce, rétroactivement au 14 octobre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL DE SOUTIEN – ENGAGEMENTS

CONSIDÉRANT les besoins d'une agente ou d'un agent de bureau classe 1 à l'école Chavigny;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

84-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE,

Que monsieur Pierre Masse soit engagé à titre d'agent de bureau classe 1, à l'école Chavigny, à temps complet (35 heures/semaine), rétroactivement au 14 septembre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une éducatrice ou d'un éducateur en service de garde à l'école de musique Jacques-Héту;

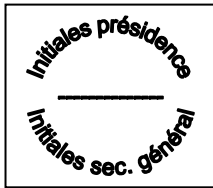
CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien, particulièrement les clauses relatives au service de garde;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

85-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE,

Que madame Nathalie Abbott soit engagée à titre d'éducatrice en service de garde, à l'école de musique Jacques-Héту, à temps complet (28,75 heures/semaine – poste à caractère cyclique), rétroactivement au 11 octobre 2011.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une éducatrice ou d'un éducateur en service de garde à l'école intégrée des Forges;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien, particulièrement les clauses relatives au service de garde;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

86-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE,

Que madame Catherine Belzil soit engagée à titre d'éducatrice en service de garde, à l'école intégrée des Forges, à temps complet (28,75 heures/semaine – poste à caractère cyclique), rétroactivement au 11 octobre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une éducatrice ou d'un éducateur en service de garde à l'école de la Solidarité;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien, particulièrement les clauses relatives au service de garde;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

87-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR SUZANNE POIRIER, COMMISSAIRE,

Que madame Sylvie Vallerand soit engagée à titre d'éducatrice en service de garde, à l'école de la Solidarité, à temps complet (29 heures/semaine – poste à caractère cyclique), rétroactivement au 11 octobre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une éducatrice ou d'un éducateur en service de garde à l'école de la Solidarité;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien, particulièrement les clauses relatives au service de garde;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

88-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR SUZANNE POIRIER, COMMISSAIRE,

Que madame Manon Magny soit engagée à titre d'éducatrice en service de garde, à l'école de la Solidarité, à temps complet (32,37 heures/semaine – poste à caractère cyclique), rétroactivement au 11 octobre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

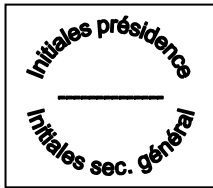
CONSIDÉRANT les besoins d'une éducatrice ou d'un éducateur en service de garde à l'école de Pointe-du-Lac;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien, particulièrement les clauses relatives au service de garde;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

89-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE,



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 26 octobre 2011

Que madame Annie Chandonnet soit engagée à titre d'éducatrice en service de garde, à l'école de Pointe-du-Lac, à temps complet (27,91 heures/semaine – poste à caractère cyclique), rétroactivement au 11 octobre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une éducatrice ou d'un éducateur en service de garde à l'école primaire de Louiseville;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien, particulièrement les clauses relatives au service de garde;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

90-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE,

Que madame Marie-Luce Plourde soit engagée à titre d'éducatrice en service de garde, à l'école primaire de Louiseville, à temps complet (35 heures/semaine – poste à caractère cyclique), rétroactivement au 11 octobre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une éducatrice ou d'un éducateur en service de garde à l'école primaire de Louiseville;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien, particulièrement les clauses relatives au service de garde;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

91-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE,

Que madame Marie-Josée Drolet soit engagée à titre d'éducatrice en service de garde, à l'école primaire de Louiseville, à temps complet (27,25 heures/semaine – poste à caractère cyclique), rétroactivement au 11 octobre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une éducatrice ou d'un éducateur en service de garde à l'école de Yamachiche-Saint-Léon;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien, particulièrement les clauses relatives au service de garde;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

92-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE,

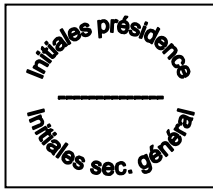
Que madame Catherine Hamel soit engagée à titre d'éducatrice en service de garde, à l'école de Yamachiche-Saint-Léon, à temps complet (29,75 heures/semaine – poste à caractère cyclique), rétroactivement au 11 octobre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL ENSEIGNANT - ENGAGEMENTS

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 26 octobre 2011

93-CE/11-10-26

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE,

Que madame Anne-Marie Bédard soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école primaire de Louiseville, et ce, rétroactivement au 26 août 2011 jusqu'au 29 juin 2012.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

94-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR SUZANNE POIRIER, COMMISSAIRE,

Que madame Annick Bélisle soit engagée à titre d'enseignante en art dramatique au Collège de l'Horizon, et ce, rétroactivement au 19 septembre 2011 jusqu'au 29 juin 2012.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 73-CE/11-09-21 RELATIVE À LA NOMINATION DES PROFESSIONNELS 2011-2012

CONSIDÉRANT la résolution 73-CE/11-09-21 relative à la nomination des professionnels pour les projets d'investissements 2011-2012;

CONSIDÉRANT le travail déjà amorcé par BPR – Infrastructure inc. dans certains dossiers;

CONSIDÉRANT les discussions avec Le Groupe S.M. international inc. et Pluritec;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

95-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE,

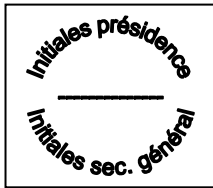
Que la résolution 73-CE/11-09-21 soit amendée afin de retenir les services des professionnels de :

- BPR – Infrastructure inc. au lieu de Le Groupe S.M. international inc. pour le projet de réfection du stationnement au pavillon Ste-Catherine-de-Sienne;
- BPR – Infrastructure inc. au lieu de Pluritec pour le projet de réfection du stationnement à l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS OPTOÉLECTRONIQUES POUR L'OPÉRATION DU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES

CONSIDÉRANT que les équipements optoélectroniques requis pour l'opération du réseau de fibres optiques ne sont plus supportés par le manufacturier.



96-CE/11-10-26

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir et d'assurer la qualité de service du réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique du réseau de fibres optiques pour l'utilisation des technologies de l'information et des communications tant pour l'administration que la pédagogie;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par le personnel du Service de l'informatique;

CONSIDÉRANT le résultat de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale.

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Bell Canada, au montant de 186 837,04 \$ excluant les taxes pour le projet de renouvellement des équipements optoélectroniques du réseau de fibres optiques.

Que le Président de la Commission scolaire et le Directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION CAUTIONNEMENT COMPLEXE MULTI-DISCIPLINAIRE LES ESTACADES

CONSIDÉRANT les besoins financiers du Complexe multi-disciplinaire les Estacades pour la gestion du fonds de roulement de ses opérations ;

CONSIDÉRANT la demande de la Caisse Desjardins les Estacades à l'effet que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy se porte caution pour le Complexe multi-disciplinaire les Estacades pour un montant n'excédant pas 300 000 \$;

97-CE/11-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy se porte caution envers la Caisse Desjardins les Estacades pour toutes dettes et obligations, présentes et futures que le Complexe multi-disciplinaire les Estacades lui doit ou pourra lui devoir de temps à autre, pour une somme n'excédant pas 300 000 \$ en capital et intérêts. Ce cautionnement est valable jusqu'au 30 octobre 2012 et renouvelable annuellement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES – AOÛT 2011

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le conseil des commissaires doit instituer un comité de vérification qui a notamment pour fonction d'assister les commissaires pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la dernière rencontre du comité de vérification qui s'est tenue le 17 octobre 2011;

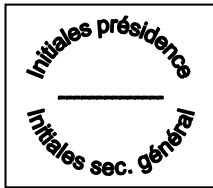
CONSIDÉRANT la vérification de tous les documents d'août 2011 déposés lors de cette rencontre;

98-CE/11-10-26



IL EST PROPOSÉ par SUZANNE POIRIER, COMMISSAIRE,

DE PRENDRE acte du rapport pour le mois d'août 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



DÉPÔT DE DOCUMENTS

-  Liste des chèques émis – Août 2011
-  Liste des frais de séjour et de déplacement – Août 2011

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 25, NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE, propose la levée de la séance.

La présidente

La secrétaire